

PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Maraîchage et Arboriculture

OBJECTIFS

La préparation au Certificat de Spécialisation Conduite de Productions en Agriculture Biologique, transformation et Commercialisation permet au candidat de développer des compétences spécifiques dans le domaine de l'agriculture biologique.

MÉTIERS

- Chef d'exploitation en agriculture biologique
- Salarié en agriculture Biologique

Taux réussite 2020 : 90%

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

Nos locaux sont accessibles aux personnes
à mobilité réduite conformément à la
réglementation en vigueur



Se former en Agriculture



Le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficie pour certaines
de ses actions, de financements émanant du conseil
Régional Occitanie.

Aucun frais
pédagogique

Individualisation
du parcours

100%
présentiel

Travaux
pratiques
sur nos
exploitations

	Apprentissage	Formation Continue
Lieu de formation	Site de Moissac Chemin de Montescot 82200 Moissac	
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> Entretien de motivation avec le centre de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un dossier de financement accepté: CPF, CPF de Transition, OPCO... Entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 11 mois : Janvier 2023 à Décembre 2023 <ul style="list-style-type: none"> 560 heures en centre de formation 16 semaines 805 heures de formation pratique en entreprise 23 semaines + 5 semaines de congés payés	Formation sur 11 mois : Janvier 2023 à Décembre 2023 <ul style="list-style-type: none"> 560 heures en centre de formation 16 semaines 980 heures de formation pratique en entreprise 28 semaines de stage
Modalités d'évaluation et Obtention de la certification	<ul style="list-style-type: none"> Validation de l'ensemble des blocs de compétences pour obtenir le diplôme. Evaluation orale et/ou pratique avec un jury de formateurs par bloc de compétences. Possibilité de rattrapage pour chaque bloc de compétences en cas d'échec au 1er passage. 	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 29 ans (pas de limite d'âge pour les personnes reconnue en situation de handicap) Signature d'un contrat d'apprentissage Avoir un diplôme de niveau 4 dans le domaine agricole/productions horticoles 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir 18 ans min Avoir un diplôme de niveau 4 dans le domaine agricole/productions horticoles

La formation

	Apprentissage	Formation continue
UC1- Être capable d'organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique		
Être capable de définir les principes de réglementation AB		7h
Être capable d'établir une stratégie commerciale		7h
Être capable de choisir un système de production en AB		19h
Être capable d'organiser les différentes activités relatives à la production AB		16h
UC2- Être capable de mettre en œuvre les techniques de productions spécifiques à l'agriculture biologique		
Être capable de mobiliser des connaissances relatives aux techniques de production en BIO		60h
Être capable de choisir les techniques de productions au sein d'une exploitation AB		60h
Être capable de réaliser des opérations de productions		70h
Être capable d'assurer le suivi technique d'une production		40h
UC3- Être capable d'analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en AB et les conséquences d'une conversion		
Être capable d'assurer la gestion technico-économique		50h
Être capable de situer les résultats technico-économique en bio		49h
Être capable d'élaborer un plan de conversion ou d'installation en AB		50h
UC4- Être capable d'assurer la transformation et la mise en marché des produits biologiques issus de l'exploitation dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité alimentaire et du travail ainsi que que la réglementation commerciale		
Être capable d'adapter ses produits au marché en tenant en compte les contraintes de l'exploitation		20h
Être capable de réaliser les opérations de transformation, de conservation et de conditionnement des produits		30h
Être capable d'assurer la promotion et la mise en vente de ses produits biologiques		30h

